Mairie d'Evry-Courcouronnes
Direction générale des services techniques

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux d'investissements courants dans divers bâtiments communaux de la ville d'Evry-Courcouronnes

MAPA 1 - 2026

Règlement de la consultation (RC)

RELANCE LOT 3

SUITE RESILIATION DU MARCHE INITIAL

Consultation n°	2026-68
Date limite de remise des plis	23/11/2026 à 12 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Mairie d'Evry-Courcouronnes
Direction générale des services techniques

Mairie d'Evry-Courcouronnes
Hôtel de Ville
Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
91000 Evry-Courcouronnes

Service de passation du marché :
Service Achats et commande publique

- **Description de la prestation :**

La consultation a pour objet des travaux d'entretien, de rénovations et de réparations courantes dans les bâtiments et équipements communaux. La consultation d'origine est allotie (6 lots). La consultation 2026-68 ne concerne que la relance du lot 3.

La description de l'ensemble des prestations et leurs spécifications sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Code CPV	Libellé CPV
45330000-9	Travaux de plomberie

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Travaux d'investissements courants 2026 dans divers bâtiments communaux de la ville d'Evry-Courcouronnes
Acheteur	Mairie d'Evry-Courcouronnes
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	Consultation d'origine 6 lots
Lieu d'exécution	Différents sites et bâtiments situé sur le territoire d'Evry-Courcouronnes
Durée Délai	De la notification à l'achèvement de la garantie parfaite achèvement 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	Forfait de 200 €
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix MO	Prix forfaitaires Mois de remise des offre initiale ou mois de remise des offres finales, en cas de négociation

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation d'origine est décomposée en 6 lots.

La présente consultation concerne la relance du lot suite à résiliation du marché initial :

Type	Objet, délai et forme
Lot 3	Plomberie - Sanitaire - Chauffage -VMC - Climatisation - 2 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45330000-9 : Travaux de plomberie - 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation)

Définitions :

Lot	:	Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Conformément aux dispositions de l'article R2122-2 du code de la commande publique, la Ville se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable en cas d'absence d'offres ou lorsque seules des candidatures irrecevables ou des offres inappropriées ont été déposées.

- **Réalisation de prestations similaires :**

La collectivité se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires passée sans publicité, ni mise en concurrence. L'objet de ces nouveaux marchés ne peut concerner que la stricte répétition de prestations décrites dans les documents du présent marché et en conformité avec les prestations du marché.
La durée pendant laquelle les nouveaux marchés publics peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation
- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- Attestation de visite à compléter
- Guide Bâtiment & santé de la Ville

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Date limite pour les demandes de renseignements complémentaires :**

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats peuvent poser des questions relatives à cette procédure sur le profil d'acheteur au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

Les demandes de renseignement adressées par un autre canal que le profil d'acheteur ne seront pas traitées.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier sur le profil d'acheteur.

- **Modification de détail au dossier de consultation :**

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications du dossier de la consultation, au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel valide et veille à mettre à jour l'adresse durant toute la durée de la consultation.

- **Modalités de financement et de paiement :**

Les travaux seront financés dans le cadre du budget de la Ville et feront l'objet d'un mandat administratif.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures par le pouvoir adjudicateur conformément à l'Article 2192-10 du Code de la Commande Publique relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats qui le souhaitent peuvent effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Lot 3 : Personne à contacter pour la prise de rendez-vous : PHILIPPE.FERLAY@evrycourcouronnes.fr

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite (fourni dans le DCE et à emmener le jour de la visite) sera signée à l'issue de la visite par le représentant du maitre d'ouvrage. Cette attestation devra être jointe à l'offre.

- **Durée du contrat :**

Elle court de sa notification jusqu'à la fin de la durée de la garantie parfait achèvement.

Le délai d'exécution est de 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres. Si pendant la phase de consultation, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Attention
Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuventêtre consultées sur le profil d'acheteur (**https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf**). Les libellés des dossiers et des fichiers ne doivent pas contenir de caractères spéciaux ou d'accents. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

L'enveloppe devra contenir les justificatifs de candidature visés à l'article R2143 3 du Code de la commande publique, et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat

ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :
https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

Copie de sauvegarde

Qu'est-ce que la copie de sauvegarde ?

La copie de sauvegarde est une copie de la réponse électronique d'un candidat destinée à se substituer, en cas d'anomalies ou de difficultés limitativement énumérées (présence d'un programme informatique malveillant, candidature ou offre incomplète, reçue hors-délai ou qui ne peut être ouverte), à la candidature et l'offre transmises par voie électronique.

Nota : Le dépôt de son offre par l'opérateur économique sur le profil d'acheteur reste la règle. La copie de sauvegarde est un pli de secours qui n'est ouvert que dans les conditions limitativement énumérées à l'article 2 de l'annexe 6 du code de la commande publique.

Il est précisé que les candidats ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde au format papier ou au format physique électronique (clé USB ou CD-ROM) :

– Sur place contre récépissé à l'adresse :

Centre Technique Municipal Maryse Bastié
Service Achats et Commande
publique
22 rue Jean Mermoz
91000 EVRY-COURCOURONNES
Tél. : 01 69 36 51 11 ou 01 64 97 40 01

Il convient de contacter le service commande publique pour la prise d'un rendez-vous (numéros de téléphone susvisés) avant votre arrivée. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

– Par voie postale, à l'adresse suivante :

Commune d'EVRY-COURCOURONNES
Hôtel de Ville
Service Achats et Commande

publique Place des Droits de
l'Homme et du Citoyen
91000 EVRY-COURCOURONNES

Comportant la mention suivante : « Marché n° 2026-68 RELANCE LOT 3 – TRAVAUX INVESTISSEMENTS COURANTS 2026 SUR LES BATIMENTS DE LA VILLE D'EVRY-COURCOURONNES– NE PAS OUVRIR »

- **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Modification du groupement :**

Les candidats sont informés que l'acheteur n'autorise pas les constitutions ou modifications de groupement au cours de la consultation.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Pouvoir	*Fournir le pouvoir nommant la personne dument habilitée à engager juridiquement la société.*
Autres justificatifs	
Attestation de visite de lieux (si visite effectuée)	*La société doit remettre l'attestation de visite de lieux datée et signée par le chargé d'opérations.*
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)*

Déclaration sur l'honneur (R2143-3 CCP)	*Déclaration sur l'honneur, prévue à l'article R2143-3 du code de la commande publique, dûment datée, paraphée et signée avec le nom, la qualité du signataire et le cachet de la société attestant que le candidat n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail.*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)*
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)* *En fonction des prestations le candidat doit fournir les qualifications nécessaires.*
Références Travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*
Assurance	*Décennale en fonction des lots et civile pour tous les lots*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'Offre des candidats est composée des documents suivants pour chacun des lots :

Document	Descriptif
Acte d'engagement pour chaque lot	*Acte d'engagement complété et signé*
DPGF	*Décomposition du prix global et forfaitaire* ***en format excel, pdf ET également transmettre un sous-detail des prix pour chaque poste de la DPGF***
Cadre du mémoire technique	*Cadre du Mémoire technique comprenant les éléments indiqués à l'article 4 « Valeur technique » du présent Règlement de consultation complété* *Le candidat doit obligatoirement répondre sur le cadre de mémoire technique se trouvant dans le DCE. Toute information non répertoriée dans le cadre du mémoire technique remis n'est pas prise en compte* *Le non-respect de cette prescription expose le soumissionnaire à voir son offre déclarée irrégulière.*
Planning des travaux	*Planning des travaux proposés pour les prestations demandées*
R.I.B (pour information) pour chaque lot	*A fournir et à compléter dans l'acte d'engagement*

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Recevabilité des candidatures :**

Garanties techniques, financières et professionnelles suffisantes.

- **Examen des offres :**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivé.

- **Critères de jugement des offres :**

Critère	Descriptif
1. Prix (60 %) :	Prix Selon formule de calcul fondé sur le montant indiqué à l'AE Formule : Note = 60 X (offre la moins-disante / offre considérée) En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente
2. Valeur technique (40 %)	Valeur technique

- Planning travaux (10 pts)	Planning travaux et délais proposés par le candidat pour la réalisation des prestations demandées dans le marché
- Effectif lié aux marché (10 pts)	Organisation des moyens humains sur le chantier : effectif en part propre, sous-traitance, encadrement. Il est attendu de détailler les mesures prises pour assurer le respect du planning et des interventions durant la période estivale
- Méthodologie d'intervention dans le cadre des travaux prévues au marché (10 pts)	Méthodologie d'intervention dans le cadre de la réalisation des prestations demandées dans le marché : Préparation de chantier, Organisation de chantier, Méthode pour gérer l'intervention sur site (déchets, protection du site et des occupant.), propreté
- Fournitures, fiche technique des matériels (5 pts)	Les fiches techniques des matériaux et équipements dédiés à l'exécution du marché
- Action environnementale mise en œuvre pour la gestion du chantier et des travaux (5 pts)	Action environnementale mise en œuvre pour la gestion du chantier et des travaux (valorisation des déchets, réduction des consommations, bilan carbone, autres actions favorisant la prévention des impacts environnementaux pour l'exécution du marché)

Grille d'appréciation de la valeur technique :

Note sur 5	Note sur 10	Appréciation	Justification
0	0	Non précisé	Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé ou dont la réponse est incohérente
1	2	Insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
2	4	Partiellement insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
3	6	Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats
4	8	Bon et avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification
5	10	Très intéressant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats ceci sans tomber dans la sur qualité ou la surqualification

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**. Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales,

pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **5 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

56, Avenue de Saint Cloud
Versailles
78011 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87
Site internet : http://versailles.tribunal-administratif.fr/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021